

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 12 janvier 2009

L'an deux mille neuf et le douze janvier à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 6 janvier 2009, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, MM. GUERRERO, LAFON

Mmes et MM. les conseillers : Mmes HELAND, HUC, LAMOTHE, NADEAU, LARRAILLET, SANTOS  
MM. AUGUEUX, DUCOUSSO, FRANCESCHINIS.

Avaient donné pouvoir : M. POUSSET à M. LAFON

Mme HELY à Mme DARMAILLACQ

### Ordre du jour :

- compte rendu du conseil municipal du 8 décembre 2008
- information sur la délibération de délégation du service public d'assainissement collectif
- mise en place d'une commission budget
- délibération autorisant engagement, liquidation et mandatement de dépenses
- examen de la demande de subvention « Le Bouzig Preignacais »
- réorganisation foncière
- travaux du foyer rural
- questions diverses

Documents joints :

- compte rendu du conseil municipal du 8.12.2008 + additif de l'équipe minoritaire + communiqué du maire
- courrier de la Sous-Préfecture sur le réseau Natura 2000 – comité de pilotage du site « Vallée du Ciron »
- courrier de la Préfecture concernant le point de situation sur la campagne 2008 de lutte contre le frelon asiatique en Gironde
- lettre du Président « Le Bouzig Preignacais »

Est désigné secrétaire de séance : M. LAFON assisté de Mme LEY Florence.

Le compte rendu de la réunion du 8 décembre 2008 est signé que par tous les membres présents ou représentés.

### **1) information sur la délibération de délégation du service public d'assainissement collectif**

M. GUERRERO explique que le conseil syndical des Eaux de Budos a délibéré pour un contrat d'affermage de neuf années, dont l'échéance devrait coïncider avec celle du contrat d'affermage de la commune de Budos. L'objectif est d'obtenir de meilleures conditions financières lors du renouvellement des contrats d'affermage.

### **2) mise en place d'une commission budget**

Comme il avait été convenu, le maire propose la création de la commission budget.

Cette commission aura pour objet :

- l'examen des subventions
- l'examen du taux des 3 taxes
- l'orientation budgétaire.

Le maire précise que les 2 ou 3 réunions auront lieu en journée afin que M. DELMONT, trésorier de la commune et la secrétaire puissent éventuellement y assister.

Le budget doit être voté au plus tard le 31 mars.

M. GUERRERO, M. LAFON, Mme DARMAILLACQ, M. AUGUEUX, Mme LARRAILLET se déclarent intéressés.

Le maire précise que les élus intéressés disposent de 10 jours pour se faire connaître.

### 3) délibération autorisant engagement, liquidation et mandatement de dépenses

désignation	montant T.T.C.	imputation
1) CARDON plantation d'arbustes au terre-plein route de Landiras	2 800.00	2121-73 (travaux routiers)
2) CHRONOFEU extincteur suite au vandalisme au stade	200.00	2188-78 (stade foot)
3) KGMAT 3 poubelles	310.00	2128-44 (matériel divers)
4) JOURNAL OFFICIEL insertion MAPA	55.00	2313-63 (restructuration école)

#### DELIBERATION

Vu l'art. L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu que le budget 2009 n'a pas encore été adopté,

le conseil municipal donne l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses ci-dessous :

- au compte 2121-73 « plantation d'arbres et d'arbustes » opération « travaux routiers » pour 2 800 euros
- au compte 2188-78 « autres immobilisations corporelles » opération « stade foot » pour 200 euros
- au compte 2128-44 « autres agencements et aménagements de terrains » opération « acquisition matériel divers » pour 310 euros
- au compte 2313-63 « constructions » opération « restructuration école » pour 55 euros.

La régularisation aura lieu avec le vote du budget 2009.

VOTE : unanimité

#### 4) examen demande de subvention « Le Bouzig Preignacais »

Le maire fait part de la demande d'une subvention formulée par « Le Bouzig Preignacais », copie adressée avec la convocation aux élus.

M. FRANCESCHINIS est contre le principe de lâchers de truites car le Ciron n'est pas une rivière à truites et les truites mangent les alevins.

M. DUCOUSSO demande la position des autres maires et précise qu'il serait intéressant d'aménager une frayère. Il souligne que ce courrier est malhabile.

Le maire a uniquement une information concernant la commune de Budos qui ne donnera pas suite.

Les élus décident d'écrire au président afin d'obtenir des précisions sur cette demande de subvention.

Mmes HELAND et LARRAILLET se chargent de ce courrier dont le brouillon est remis à la fin de la réunion.

#### 5) réorganisation foncière

La réunion d'information avec la SAFER réclamée par les élus a eu lieu le 18 décembre.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur la suite à donner.

Après échanges, il est convenu de mandater la SAFER pour qu'elle contacte l'ensemble des propriétaires afin de mesurer leur intérêt pour cette démarche. Compte tenu des frais à engager par la commune, il est essentiel de mesurer le taux d'adhésion. S'il est trop faible, le projet sera reporté sine die.

Le conseil charge le maire de mandater la SAFER pour lancer cette enquête préliminaire. En terme de coût, la commune aura uniquement les frais postaux liés à l'expédition des questionnaires.

## **6) dénomination de l'agglomération R.D. 109 + V.C.**

Vu la non continuité avec l'agglomération du bourg de Pujols, le maire souligne qu'il est nécessaire de dénommer la zone d'agglomération créée lors de la précédente réunion du conseil municipal.

Sept quartiers - Les Guisats-Nord, Les Guisats-Sud, Charlot, Le Blanc, Bouyon, Le Pingua et Colas-Nord - sont concernés par la création de cette zone dont le plan est distribué à chaque élu.

Le conseil municipal décide de dénommer cette zone « Le Pingua » qui est le quartier le plus étendu de cette agglomération.

## **7) travaux foyer rural**

Le maire a reçu à titre gracieux, M. BILLA architecte.

De cet échange, il ressort :

- la nécessité d'améliorer l'isolation
- de vérifier les règles de sécurité applicables
- d'étudier une option alternative à la pompe à chaleur (chauffage radian par le plafond).

Des devis complémentaires sont donc demandés.

## **8) questions diverses**

- Le maire félicite Mme DARMAILLACQ et M. LAFON pour l'organisation de la cérémonie des vœux.

Il félicite aussi M. LAFON et les élus qui ont participé à la rédaction du dernier bulletin municipal pour la qualité de leur travail.

- Le maire fait part d'une demande d'autorisation de passage de « Canoë Kayak Bomes Nautique » pour le RAID du 21 mars 2009.

Les élus donnent leur accord.

Le maire écrira à cette association pour qu'elle précise le dispositif de sécurité mis en œuvre.

- Le maire fait part de l'attribution des diplômes de médailles d'honneur régionale, départementale et communale reçus pour Mme TAUZIN, MM. COILLOT, DESCAMPS, LAFON, LAURET.

Il propose de remettre ces distinctions le 8 mai prochain.

M. DUCOUSSO interroge sur la médaille de M. FAUCHE. M. LAFON répond que ce dernier avait été invité il y a huit ans, à la cérémonie de remise de médailles organisée par M. DUBOURG, ancien conseiller général. M. FAUCHE ne s'est pas déplacé ce jour-là et par la suite, cette médaille ne lui a jamais été donnée.

Le maire charge M. LAFON de contacter M. FAUCHE pour régulariser cet oubli.

- Compte tenu de sa charge professionnelle grandissant, Mme HUC souhaite pouvoir prendre un peu plus de recul par rapport à son engagement au R.P.I.

Le maire propose aux élus du RPI de se réunir le mardi 20 janvier à 9 H 30 pour étudier le mode de fonctionnement.

- M. LAFON regrette que les abords des containers à verre soient en permanence encombrés de cartons et autres détritiques. Cela constitue une nouvelle fois un non respect flagrant de l'environnement et un surplus de travail pour l'employé communal.

- Le maire informe les élus que les corbeilles de fruits secs offerts aux seniors Pujolais ont été payées avec ses indemnités de maire (montant 800 €).

- Mme HELAND demande si elle peut lire un droit de réponse au communiqué du maire. Le maire accepte. Ce document sera affiché à la suite de ce compte rendu.

Séance levée à 21 Heures 40.